

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31.05.2012**

1. DESIGNATION D' UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Rémy Frison secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.04.2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 12.04.2012

3. PRESENTATION DU PROJET INTERCOMMUNAL EOLIEN ET SON IMPACT SUR LE BAN COMMUNAL DE SEEBACH

Avant de donner la parole à Monsieur Vigneron du Bureau d'Etudes SARREOLE, le Maire précise d'entrée que ce point de l'ordre du jour est exclusivement destiné à informer le Conseil Municipal du détail du projet en objet et à récolter toutes les informations et données nécessaires pour une prise de décision lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Après sa présentation sur support informatique, Monsieur Vigneron a répondu aux différentes questions et interrogations des Conseillers.

Le Maire a suspendu la réunion du Conseil l'espace d'un court instant, pour permettre à une personne du public d'intervenir.

Avant la clôture de ce point de l'ordre du jour, décision a été prise que toute personne désirant une copie du support de présentation de Monsieur Vigneron pouvait en faire la demande à la mairie.

Une réunion publique d'information sera programmée dans les semaines ou mois à venir à la salle des fêtes de Seebach.

4. DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier le montant des droits de place comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • simple sur trottoir, y compris vente de pizza | 15,00 € |
| • simple sur place et cirque | 25,00 € |
| • pêche aux canards, stand de churros | 30,00 € |
| • structure gonflable, élasto-trampoline | 40,00 € |

• stand de tir	40,00 €
• stand de confiseries, têtes de choco	50,00 €
• mini-scooter	55,00 €
• casino, jeux de cascades, jeux d'adresse	60,00 €
• remorque-grue	60,00 €
• manège	64,00 €
• auto-scooter, circuit des neiges	220,00 €

5. CREATION DE POSTE POUR LA PERIODE ESTIVALE JUILLET/AOÛT

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, en qualité de non titulaire. Les attributions consisteront à faire divers travaux d'entretien et de fleurissement dans la commune.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 297, indice majoré : 302.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour un besoin saisonnier du 5 juillet au 31 août 2012.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2012.

6. ACHAT D'UNE CUVE DE FUEL DOUBLE PAROI DE 1000 LITRES

Afin de mettre en conformité l'équipement municipal de stockage de fuel, le Conseil Municipal, après délibération, décide

- l'acquisition d'une cuve de fuel double paroi de 1000 litres pour un coût estimatif de 610,00 € HT ;
- la mise en déchet de l'ancienne cuve.

7. DEMANDE DE SUBVENTION SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT

Le syndicat d'élevage du cheval de trait de Seebach prévoit l'organisation de différentes actions et manifestations aux fins de pérenniser l'élevage et l'usage du cheval de trait dans notre région. Ces actions, à renouveler tous les ans, se décomposent comme suit :

- au début du mois de juillet à Seebach, présentation/vente de chevaux de trait à l'attelage. A cette occasion de présenter au public les différents rayons d'interventions (débardage, tourisme, cheval cantonnier...) ;
- contrat d'aide individuel au débouillage afin de valoriser les utilisations multiples, dont la participation aux fêtes traditionnelles locales ;
- développer les débouchés et actions transfrontaliers.

Le budget prévisionnel de cette initiative est de 12000,- €/an. Afin de couvrir les frais engendrés par ces nouvelles actions, le syndicat sollicite une subvention communale à hauteur de 500,00 €/an pour les années 2012, 2013, 2014, au-delà, il prévoit d'acquérir l'autonomie financière.

Le Conseil Municipal, après délibération,

donne une suite favorable à la demande et décide de verser au syndicat la totalité de la subvention en 2012 soit 1500,00 €.

8. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE ALTERNATIF DE 1323 ANIMAUX-EQUIVALENTS PORCS PAR EXTENSION DE L'ELEVAGE EXISTANT

Suite à la demande présentée par la société Fabien Kast en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les installations nécessaires à l'extension de son élevage de porcs existant au lieudit « Am Wirtshausel » sur le ban communal de Wissembourg (Geitershof),

le Conseil Municipal, après délibération,

donne un avis favorable à la demande par 15 voix « pour » et une abstention.

9. RAPPORT ANNUEL DU SIVOM DE LA VALLEE DU SEEBACH

Le Maire Délégué de Niederseebach, délégué de la commune au SIVOM de la Vallée du Seebach, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal,

- vu le rapport,
- vu les commentaires du Maire Délégué,

adopte à l'unanimité, le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement pour l'année 2010.

Le Maire
Théo Schimpf